

## HIT RADIO lourdement sanctionnée

### La décision du CSCA.

Le CSCA (Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuel) a rendu en date du 09 juin 2010 sa décision de sanction à l'encontre de Hit Radio : « *après avoir relevé qu'une chanson traduite en dialecte marocain comportait un terme obscène d'une très forte connotation immorale et impudique pouvant gravement heurter la sensibilité des auditeurs et portant ostensiblement atteinte aux bonnes mœurs et à la moralité publique [...] il échoit de prononcer une sanction à l'encontre de l'opérateur « HIT RADIO» en adéquation avec la gravité du manquement relevé dans les éditions des 18 et 27 mai 2010 de l'émission « le Morning de Momo » ainsi qu'avec l'état de récidive [...] ordonne la réduction d'une année de la durée de la licence [...] ordonne l'application d'une sanction pécuniaire d'un montant de 70 000 dhs. »*

### « L'infraction » constatée

C'est la diffusion dans le programme « Le Morning de Momo » du 18 mai 2010 à 7h05 et du 27 mai 2010 à 7h49, d'une parodie du tube « Alors on danse », sous le nouveau titre de « Haz Al Bot » (traduction darija du titre original), qui est à l'origine de la sanction. Pour explication, la chanson originale « Alors on Danse » présente une introduction sur laquelle le refrain est samplé (c'est à dire coupé et répété plusieurs fois). On peut entendre « Alors on Dan... », « Alors on Dan... », « Alors on Dan... » au début de l'œuvre originale du belge STROMAE. La parodie « Haz Al Bot » reprend la même structure musicale que l'œuvre originale, et le mot « Haz Al Bot » a été coupé ce qui donne « Haz Alb... », « Haz Alb... », « Haz Alb... ». Cette expression coupée et contractée a visiblement donné lieu à une mauvaise interprétation par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle qui aurait entendu un mot utilisé en darija pour désigner le sexe masculin, et qui a donc considéré que ce «... terme obscène d'une très forte connotation immorale et impudique pouvant gravement heurter la sensibilité des auditeurs et portant ostensiblement atteinte aux bonnes mœurs et à la moralité publique » (sic) méritait la sanction lourde en question.

### La position de Hit Radio

On aurait donc entendu un mot utilisé en darija pour désigner le sexe masculin dans l'introduction de cette chanson parodique.

Hit Radio qui respecte ses auditeurs et qui le lui rendent bien, n'a jamais eu l'intention de heurter leur sensibilité ni d'attenter, par la diffusion de cette parodie, aux bonnes mœurs ou à la moralité publique. Nous souhaitons juste diffuser une version « arabisée » d'un tube international très apprécié de notre public comme nous le faisons régulièrement dans nos émissions.

### La sanction

- la sanction pécuniaire (70 000 dhs) n'est pas sans conséquence sur l'équilibre financier fragile d'une radio en plein développement dans un marché publicitaire qui reste à consolider. Hit Radio poursuit ses investissements techniques (ouverture de nouvelles fréquences) mais aussi humains (l'équipe compte aujourd'hui une quarantaine de salariés ainsi que de nombreux stagiaires en phase d'apprentissage).

- la réduction de la licence (un an de retrait de licence passant de 5 à 4 ans) est l'ultime sanction possible avant le retrait pur et simple de la licence. Au delà des conséquences directes : impact économique négatif, perte de confiance de la part des partenaires, perte

de motivation de la part des équipes, fragilisation de la position d'une radio privée... il est extrêmement important de soulever la question relative à la gradation/aggravation des sanctions qui est de nature à mettre potentiellement en péril la pérennité de Hit Radio.

### **L'engagement de Hit Radio**

Hit Radio a aujourd'hui 4 ans d'existence et a depuis sa création investi lourdement pour pouvoir émettre sur l'ensemble du territoire et offrir une radio de qualité à ses auditeurs. La programmation de Hit Radio est articulée autour de la musique bien entendu, avec 85% de sa programmation dédiée à des hits nationaux et internationaux, mais également basée sur l'écoute, la proximité et l'interactivité pour être en phase avec les attentes de ses auditeurs. Grâce à sa proximité avec son public, constitué majoritairement par la jeunesse marocaine, la station assure et assume son rôle d'acteur dynamique et efficace d'opérations d'intérêt citoyen (aide massive aux associations, campagne ta voix ton vote ta victoire, sensibilisation aux problèmes et enjeux de santé publique, de sécurité routière, d'environnement etc.). Ce positionnement engagé de Hit Radio lui permet d'être un acteur reconnu auprès des institutions et du grand public au Maroc et à l'étranger.

### **Les relations de Hit Radio avec la HACA**

Hit Radio a toujours veillé à conserver une relation constructive avec la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, reconnaissant non seulement sa légitimité et son rôle historique dans la libéralisation de l'audiovisuel marocain. Répondant toujours positivement à ses remarques et acceptant, dans des rapports de bonne intelligence, ses condamnations et sanctions, Hit Radio a toujours veillé à soutenir cette régulation qu'elle considère indispensable dans tout paysage radiophonique moderne.

A cet égard, si Hit Radio a été sanctionnée par deux fois dans le cadre de l'émission « Libre Antenne », conduisant l'équipe dirigeante de Hit Radio à faire le choix de supprimer définitivement cette émission, un dialogue soutenu avec le régulateur avait également permis à Hit Radio d'améliorer en conséquence la gestion de ses programmes et la formation de ses animateurs.

Aujourd'hui, en tant qu'acteur radiophonique responsable ayant toujours fait le choix du dialogue, s'étonne de la gravité de la sanction, mais s'interroge également sur sa proportionnalité par rapport aux griefs qui lui sont tenu par la HACA, et s'inquiète de sa portée potentielle, s'agissant particulièrement de la jurisprudence qu'elle induit dans la liberté de créativité des œuvres musicales locales.